

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE UCA-2017-402
JURY D'EXAMEN DES ETUDES PHARMACEUTIQUES- ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L.613-1 du Code de l'Éducation ;
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté 2017-402 susmentionné est modifié comme suit :

[...]

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques 1^{ère} année (DFASP1) :

Brigitte VENNAT, Président du jury, PU
Chantal SAVANOVITCH, Vice-président, MCU

Semestre 1 et 2 :

Jean-Michel CARDOT, PU
Christiane FORESTIER, PU
Valérie SAUTOU, PU
Marie-Pierre SAUVANT-ROCHAT, PU
Laurence TERRAIL, PU
Christine ARCHIMBAUD, MCU
David BALAYSSAC, MCU
Anne BOYER, MCU
Marie-Ange CIVIALE, MCU

Florence CALDEFIE-CHEZET, PU
Catherine COUDERT, MCU
Eric DEBITON, MCU
Catherine FELGINES, MCU
Marie-Josèphe GALMIER, MCU
Adrien ROSSARY, MCU
Anne-Françoise SAPIN, MCU
Magali VIVIER, MCU
Valérie WEBER, MCU
Sabrina BEDHOMME, MCU associée

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences pharmaceutiques 2^{ème} année : Industrie - recherche (DFASP2)

Jean-Michel CARDOT, Président du jury, PU
Marie-Josèphe GALMIER, Vice-président, MCU

Semestre 3 et 4 :

Valérie SAUTOU, PU
Éric DEBITON, MCU
Ghislain GARRAIT, MCU

Christophe MALLET, MCU
Magali VIVIER, MCU
Valérie WEBER, MCU

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22/01/2018

Le Président de l'Université Clermont Auvergne


Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le

23 JAN. 2018

- Publié le

23 JAN. 2018

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.